

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : 09 Mai 2023 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT – DESAINTEJEAN (remplace GENESTE).

Absent : M. SEYNAT.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°8 du 4 avril 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

SOYAUX – STADE DES ROCHERS 2 – NNI 163740202

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des éléments fournis :

- Rapport de Visite du 24/01/2023 (JP. PINEAU -J. BUERGO).

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Présence de collecteurs d'arrosage non protégés dans la zone de sécurité (art. 3.10.2 *).

Elle rappelle que les tampons et couvercles de regard situés en zone de sécurité ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature (matériau souple non saillant) ni par leur altimétrie (rigoureusement au niveau du revêtement).

- Fournir une AOP ou Attestation de capacité.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission) **sous réserve de la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées à date limite du 30/06/2023 (fin de la saison).**

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST JUST LUZAC – STADE DES QUATRE MOULINS – NNI 173510101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

La CRTIS prend note de la levée des non-conformités.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

VAUX SUR MER – STADE GUY CHARRE 1 – NNI 174610101

Reçu courriel du propriétaire mentionnant la fermeture programmée des installations pour les besoins des travaux de pose de mâts d'éclairages.

La Commission prend note du courriel et transfère à la Commission des Compétitions.

MARANS – STADE MUNICIPAL – NNI 172180101

Reçu courriel de la Mairie demandant le changement du nom de l'installation.

A compter du 02/10/2022, cette installation s'appelle « **Stade Jean-Marie SAVINAUD** »

La Commission prend note.

DISTRICT DE LA CORRÈZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

CORREZE – STADE FOOT A5 P. LA BUTTE DE CHASTRES – NNI 190625501

Cette installation est une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain FOOT5** palissades et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable pour un terrain de 30x18m et buts de 4x2 m

- **Dossier APS du 03/04/2023 :**

- ✓ Dimensions Aire de Jeu 30 x 18 m
- ✓ Synthétique semi-pur S35 (lestage sable)
- ✓ Hauteur du gazon 35 mm.
- ✓ Couche de souplesse

- Etude d'éclairage du 05/04/2023 conforme

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un terrain de FOOT5 PALISSADES**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

TULLE – GYMNASSE TURGOT – NNI 192729901

Cette installation était classée en **Niveau Futsal4** jusqu'au **28/01/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau Futsal4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 05/04/2023,

- Attestation de Capacité du 30/11/2006 (177 Personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal4** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.



7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

PARSAC RIMONDEIX – STADE OCTAVE DAYEN – NNI 231490101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **14/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 27/03/2023,
- **Fournir une AOP ou Attestation de Capacité avant le 30/06/2023.**

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission).

ST FIEL – STADE DU CHANCELIER – NNI 231950101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 27/03/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

NOTRE DAME DE SANILHAC – STADE DE LA PIERRE GRISE – NNI 243120102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/04/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J. COUPLÉ du 18/04/2023,
- Attestation de Capacité du 02/05/2023 (257 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux

MONTPON MENESTEROL – GYMNASE DES MASSIAS – NNI 242949902

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J. CPOULET du 27/04/2023,
- Plan des vestiaires ?
- Attestation de Capacité du 20/04/2023 (184 Personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission).

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

AUDENGE - PLAINE DES SPORTS - NNI 330190301 (*CFTIS du 27/04/2023*)

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN Prov** jusqu'au **10/05/2023**.

Elle constate la non-conformité des tests in situ (roulement de ballon à 9,4 au lieu de 4 à 8).

Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée avant le 30/06/2023, suivie d'un re-test de la valeur non conforme.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 10/12/2027, sous réserve de la réception du test conforme avant le 31/08/2023.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

VILLENAVE D'ORNON – COMPLEXE SPORTIF DE LA PISCINE – NNI 335500401

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **14/05/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 25/04/2023,

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/05/2033 (Date de la Commission) pourra être rétabli.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

VILLENAVE D'ORNON – STADE PIERRE BROSSOLETTE 2 – NNI 335500302

Cette installation est classée en **Niveau T7 S** jusqu'au **12/03/2028**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 21/04/2023 pour le **changement du revêtement en synthétique** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie

- Divers plans

- Plan côté du Bloc Vestiaire

- Fiche technique du synthétique (remplissage sable et liège)

- Fiche technique de la couche de souplesse

LA CRTIS rappelle que les tracés de Football Réduit devront correspondre à l'art. 5.5 * (Zone de sécurité 2,50m)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **réfection du revêtement en synthétique**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

MARTILLAC – STADE HERVE DE VENANCOURT 1 – NNI 332740101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/07/2032**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 07/10/2022 pour **la réfection du bloc vestiaires** et des éléments fournis :

- Divers plans
- Plan côté du Bloc Vestiaire

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour **la réfection du bloc vestiaires**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ST MEDARD EN JALLES – SALLE LEO LAGRANGE – NNI 334499903

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 05/04/2023,
- Attestation de Capacité du 30/11/2006 (177 Personnes),
- PV de la Commission de Sécurité du 21/12/2021,
- Plan des vestiaires.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal4** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

YGOS SAINT SATURNIN – STADE DE JACQUET 2 – NNI 403330102

Cette installation était classée en **Niveau Foot A8** jusqu'au **21/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN**, à la suite de l'agrandissement de l'aire de jeu et passage à une aire de jeu de football grand jeu, et des éléments suivants :

- Plan de masse de l'installation
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de Visite de M. VERGNAUD du 25/04/2023
- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/04/2023

Elle constate les nouvelles dimensions de l'aire de jeu :

- Longueur : 105 mètres
- Largeur : 65 mètres

Elle précise que la largeur de l'aire de jeu de 65 mètres obtenue (contre 68 souhaitée) est corrélée à une contrainte foncière existante (présence de bâtie existant – habitations) - Art. 3.2.1 *

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2023**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

FOURQUES SUR GARONNE – STADE MUNICIPAL – NNI 471010101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **31/01/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 06/03/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission).

COCUMONT – STADE MUNICIPAL – NNI 470680101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **17/01/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 27/03/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission).

ST SERNIN – STADE ROGER POITEVIN – NNI 472780101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE DU 14/02/2023,

- Attestation de Capacité du 28/03/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission).

CAHUZAC – STADE DE LA PLAINE DES SPORTS 2 – NNI 470440202

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **09/10/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **09/05/2023** (Date de la Commission).

AGEN – STADE BRICARD – NNI 470010105

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 03/02/2023,

- Attestation de Capacité du 04/04/2023 (299 personnes)

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *)**,

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/05/2023 (Date de la Commission) pourra être rétabli.

2.3. Changements de niveau de classement

AGEN – STADE JACQUES QUEYREUR 1 – NNI 470010401

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **26/08/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 03/02/2023.
- Attestation de Capacité du 04/04/2023 (299 personnes)

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T4 (art. 6.3*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

AGEN – STADE CAMILLE BATMALE – NNI 470010501

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/11/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 03/02/2023.
- Attestation de Capacité du 04/04/2023 (299 personnes)

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

MIRAMONT DE GUYENNE – COMPLEXE SPORTIF SAUT DU LOUP 2 – NNI 471680102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 26/03/2023 (299 personnes)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CLAIRAC – STADE VIVENS – NNI 470650101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

Courrier mairie du 10/03/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SÈVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

NIORT - STADE RENÉ GAILLARD - NNI 791910101 (CFTIS du 27/04/2023)

Cette installation est classée en **Niveau Travaux (T1 PN)** jusqu'au **30/04/2023**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T1 PN jusqu'au 27/04/2028.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

AZAY SUR THOUET – STADE MUNICIPAL – NNI 790250101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/06/2029**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

MAULEON – STADE DE RORTHAIS – NNI 790790301

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

CERIZAY – PARC DES SPORTS JEAN NIVET 2 – NNI 790620202

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/03/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/04/2023 pour la **réfection du revêtement en synthétique** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie
- Plan de situation 1/2000^{ème}
- Plan de Masse 1/500^{ème} (tracé aire de jeu, clôture, pare-ballons et main courante)
- Plan côté du Bloc Vestiaire
- Fiche technique du revêtement et couche de souplesse

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **réfection du revêtement en synthétique**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

CERIZAY – PARC DES SPORTS JEAN NIVET 2 – NNI 790620202

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/03/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/04/2023 pour **l'agrandissement du bloc vestiaires** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions de la Mairie
- Divers plans
- Plan côté du Bloc Vestiaire

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour **l'agrandissement du bloc vestiaires**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

CELLES SUR BELLE – COMPLEXE DE LA BOISSIERE SALLE JAUNE – NNI 790619901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal2** et des documents transmis :

- Plan de l'Aire de Jeu
- Plan de masse
- PV de ma Commission de Sécurité
- Rapport de visite du 28/04/2023 de P. BARRIERE

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

STE VERGE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 793009901

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de JJ. PETIT du 04/05/2023,
- PV de la Commission de Sécurité du 22/10/2020 / AOP,
- Plan des vestiaires / installation.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

CHATELLERAULT – STADE DU VERGER – NNI 860660201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/12/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/01/2023 (P. HERAULT)

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**,
- **Implantation des bancs de touches non conforme (art. 3.9.5.1 *)**.
- **Regards d'arrosage non protégés dangereux pour les acteurs du jeu**

La commission demande qu'ils soient recouverts d'un revêtement synthétique (art. 3.10.2 *)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission), **sous réserve de la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées avant le 31/08/2023**.

LA ROCHE POSAY – STADE LE BREUIL 1 – NNI 862070101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au 01/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents complémentaires fournis :

- Rapport de contre-visite de P. HERAULT du 28/04/2023.

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**,
- **Absence de lavabos dans les vestiaires joueurs (art. 4.6.1 *)**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission), **sous réserve de la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées avant le 31/08/2023**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement



5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

LIMOGES – STADE DU PUY LAS RODAS – NNI 870850501

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au 30/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents complémentaires fournis :

- Rapport de contre-visite de L. GENESTE du 23/02/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/05/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

COUSSAC BONNEVAL – STADE HENRY DE BONNEVAL – NNI 870490101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

Courrier mairie du 27/04/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LIMOGES – STADE SAINT LAZARE 3 – NNI 870850203

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Reçu courrier concernant le mauvais état du terrain, la CRTIS demande à la CDTIS un rapport complémentaire.

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORRÈZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST FEREOLE – STADE LOUIS UMINSKI 1 – NNI 192020101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **05/11/2021**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 123 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **28/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

ST PANTALEON DE LARCHE – STADE GEORGES AUGER 2 – NNI 192290102

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **26/01/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 121 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **30/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CORREZE – STADE DE LA BUTTE DE CHASTRES – NNI 190620101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **09/12/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 28/03/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 24/03/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
 - Implantation symétrique : 10m Ligne de Touche et 20,00m Ligne de But.
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 3 projecteurs par mât : AAA-LUX WS2007v 7.1.0
 - Puissance luminaires : 1550 Watts
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 44
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68,2°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 179 LUX

- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,71
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,84

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES



DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST MARTIAL DE VALETTE – STADE HENRI LAFOREST – NNI 244510101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **05/11/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 244 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **20/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST ANDRE DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 1 – NNI 333660101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **18/10/2023**.

A la suite d'un Avis Préalable Favorable du 08/11/2022 pour un **Niveau E5 LED**,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E5 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 246 LUX (**≥250 LUX pour mise en route Niveau E5**)
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **04/05/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

MARCHEPRIME – STADE RENE DELEST 1 – NNI 335550101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E4**.

Résultats photométriques :

- **Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 174 LUX (≥320 LUX pour maintien Niveau E4)**
- **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,24 (≥0,5 pour Niveau E4 et E5 et ≥0,4 pour Niveau E6)**
- **U2h (EhMini/EhMoy) : 0,48 (≥0,7 pour Niveau E4, (≥0,6 pour Niveau E5 et E6)**

La CRTIS constate que les résultats sont insuffisants pour une confirmation en **Niveau E4**.

Elle demande que des travaux d'entretien soient effectués.

En l'état actuel, cet éclairage ne peut prétendre qu'à un classement en **Niveau E7**.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

VILLENAVE D'ORNON – STADE WANGERMEZ – NNI 335500501

L'éclairage de cette installation n'était plus classé.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E5** :

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 203 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42 (**≥0,5 pour Niveau E5**)
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **20/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VENDAYS MONTALIVET – STADE NOUGUEREDÉ – NNI 335400101

Cet éclairage est classé **Niveau E7** jusqu'au **19/09/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 26/04/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 04/05/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 63m
 - Implantation symétrique : 10,00m Ligne de Touche
 - Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
 - 3 projecteurs par mât : Pil Laser +30 Performance in Lighting
 - Puissance luminaires : 1592 Watts
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 47
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 67°
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

Reçu courrier de la **MAIRIE du BOUSCAT** en date 29/03/2023, concernant une décision prise pour les éclairages de l'ensemble des installations de la Mairie.

La commission prend note que ceux-ci seront tous éteints dès 22h00, et fait suivre l'information au Service des Compétitions de la Ligue.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

YGOS ST SATURNIN – STADE DE JACQUET 2 – NNI 403330102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite d'un Avis Préalable Favorable du 09/03/2022 pour un **Niveau E5 LED**,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E5 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 225 LUX (***≥250 LUX pour mise en route Niveau E5***)
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **18/04/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

AGEN – STADE PIERRE FERNANDEZ – NNI 470010101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E5**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 276 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **04/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SÈVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CERIZAY – PARC DES SPORTS JEAN NIVET 2 – NNI 790620202

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/04/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Lettre d'intentions de la Mairie
- Plans
- Etude d'éclairage en date du 05/09/2022 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m (18,00m L de But et 4,5m Ligne de Touche)
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 4 projecteurs par mât : 2 BVP528 A35 NB (1500W) et 2 BVP528 A35 WB (1500W)
 - Température Couleur : 5000 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68,6°
 - Glare Rating : 46,7
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78
- Plan de situation de l'installation

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER 1 – NNI 861650101 (CFTIS du 27/04/2023)

L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E4** jusqu'au **24/11/2023**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **27/04/2024**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

VERRIERES – STADE DE LA GARENNE – NNI 862850101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **09/04/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 154 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **19/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

VALDIVIENNE – STADE REMI PAPUCHON 1 – NNI 862330101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **13/09/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **23/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

TERCE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 862680101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **29/04/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 156 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **28/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

LUSIGNAN – STADE JACQUES PAPINEAU – NNI 861390101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **24/06/2023**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 149 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **11/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

LA ROCHE POSAY – STADE LE BREUIL 1 – NNI 862070101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **21/06/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **27/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

DANGE ST ROMAIN – STADE MARCEL THIOUET – NNI 860920101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **07/05/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 172 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **02/05/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

NIEUIL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861780101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **08/06/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E5**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 202 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **20/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

LA CHAPELLE VIVIERS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 860590101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **22/10/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 168 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **28/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ADRIERS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 860010101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **20/04/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 219 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **02/05/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

MIGNE AUXANCES – STADE DE JARASSON 1 – NNI 861580101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **05/06/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

A la suite de l'entretien technique,

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E5**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 212 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **06/04/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LOUDUN – COMPLEXE SPORTIF JEAN TURSINI 1 – NNI 861370101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **22/07/2022**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/03/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 01/03/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 3 mâts latéraux terrain 105 X 68m
 - Implantation symétrique : 8,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But.
 - Hauteur moyenne de feu : 22,00 m
 - 4 projecteurs par mât : ALTIS LED G4
 - Puissance installée : 24,72 KWatts
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 65°
 - Glare Rating : 44
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 260 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,72
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,89

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **09/05/2023** transmis à la CFTIS, validé le **11/05/2023** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 06 juin 2023